

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AQUA SAUVIAN : ANNEE 2026-2027

07 68 36 40 15 ; aquagym.sauvian@gmail.com ; facebook : Aquagym Sauvian

Nom : Prénom :

Né(e) le :/...../..... Adresse : Ville :

Téléphone portable (recommandé) :

Téléphone fixe (facultatif) :

Email (recommandé) :@.....

☐ Utilisez vous whatsapp ? OUI / NON

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Planning provisoire des cours sur réservation :	☐ 9H00 - 9H55	☐ 12H30 - 13H15		☐ 9H00 - 9H55	
	☐ 10H00 - 10H55				
		☐ 18H15 - 19H10	☐ 16H00 - 16H55		

☐ **Date du certificat médical:** / / ou ☐ **lettre de décharge dans l'attente de fournir le certificat**

☐ **Inscription à l'année :** ou ☐ **Cours unitaire : 11 € / COURS à régler à la réservation**

Tarif pour inscription à l'année	Lundi 9H00 ou 10H00 333 € l'année	Mardi 12H30 ou 18H15 342 € l'année	Mercredi 16H00 333 € l'année	Jeudi 9H00 342 € l'année
2 cours / semaine - 10 % sur le montant total arrondi à l'euro le plus proche (remise déduite du 3 eme règlement)				
Moyen de règlements et modalités	☐ CHEQUES ☐ Remise des 3 chèques comme détaillé ci-dessous avec le dossier d'inscription et l'ordre dans son intégralité : BALZA OU BRUN OU CHAZOULLE OU ESCO OU HERMAND Chèque N°1 : encaissement prévu fin octobre 2026 110 € si 1 fois / semaine ou 220 € si 2 fois / semaine Chèque N°2 : 110 € si 1 fois par semaine ou 220 € si 2 fois par semaine, encaissement prévu fin janvier 2027 Chèque N°3 : solde encaissement prévu fin avril 2027		☐ ESPECES ☐ Règlement en 1 fois ou en 3 fois maximum : 1er acompte à l'inscription : 110 € si 1 fois par semaine ou 220 € si 2 fois par semaine 2eme acompte avant le 15 Novembre 2026 : 110 € si 1 fois par semaine ou 220 € si 2 fois par semaine 3eme acompte avant le 1 Mars 2027 : le solde	

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la saison 2026 – 2027 qui m'a été adressé par mail ou remis en main propre le et je déclare l'accepter.

A Sauvian, le

Signature

Cadre réservé à l'administration (ne rien inscrire ci-dessous)

Montant à régler :	Règlement 1	Règlement 2	Règlement 3	Règlement 4
CHQ / ESP et date				